LES CONSEILS

À faire :

• **Lorsque l'on stationne sur une place en Zone Bleue ou en Zone Blanche,**
indiquer son heure d'arrivée sur le disque et positionner celui-ci visiblement derrière son pare-brise.

À ne pas faire :

• **Oublier de mettre votre disque en Zone Bleue, comme en Zone Blanche**
vous risquez une amende de 17 euros.

• **Croire qu'un disque protège des sanctions, lorsque l'on est mal garé (double file, stationnent interdit, sur un trottoir, un passage piétons, une place réservée....)**
vous risquez une amende de 35 euros et plus.

• **Dépasser l'heure autorisée**
vous risquez une amende de 17 euros.

OÙ SE PROCURER UN DISQUE DE STATIONNEMENT

Les disques sont disponibles *à l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains (Pavillon Sévigné / Square Bordes).*

Bien entendu, tout autre disque réglementaire est valable.

Information
www.ville-balaruc-les-bains.com

STATIONNER À BALARUC-LES-BAINS
Mode d'emploi

BALARUC
LES BAINS
source d'énergies

ZONE BLANCHE

• Le périmètre
Parking public de la rue du Mont Saint Clair.

• Durée autorisée du stationnement en Zone Blanche
Cette aire de stationnement est limitée à 3 heures.

• Quand s'applique la Zone Blanche ?
Du lundi au samedi, de 7 h à 19 h (jours fériés compris).

ZONE BLEUE

• Le périmètre
Plan du port, Avenue du port, Place Lucien Salette, Rue Montgolfier, Rue de la République, Rue des Anciens Thermes, Avenue de Montpellier, Rue du Docteur Bordes.

• Durée autorisée du stationnement en Zone Bleue
Le stationnement est autorisé pendant 1h30 maximum.

• Quand s'applique la Zone Bleue ?
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.